

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE PLAINTE

Date du dépôt de plainte 29/09/2021

Identité du plaignant

Jean Claude MERCIER

Références de la procédure 14370/01020/2021

Unité du dépôt de plainte

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie de gendarmerie départementale

LOCHES

COB DESCARTES

BP DESCARTES

Tél. : 02/47/21/36/80

Affaire suivie par (grade, prénom, nom)

Adjudant François BURY

Conservez précieusement cette lettre.

Elle constitue la preuve de votre
dépôt de plainte.

Elle vous sera utile dans vos démarches
auprès de votre employeur, de votre
compagnie d'assurance...

Objet de la plainte

**Natif 7905 : DEGRADATION OU DETERIORATION VOLONTAIRE DU BIEN D'AUTRUI
CAUSANT UN DOMMAGE LEGER - Période du 01/09/2021 à 08:22 au 24/09/2021 à 08:22 -
CHAMP - LA CELLE ST AVANT 37160 (France) (Insee:37045)**

Madame, Monsieur,

Vous venez de déposer une plainte pour le(s) fait(s) cité(s) ci-dessus. Cette plainte, après enquête par l'unité compétente, va être transmise à M. le procureur de la République près le tribunal judiciaire de **TOURS 37000** qui décidera de la suite à lui donner et vous en tiendra informé(e).

Pour vous permettre connaître vos droits et de mieux comprendre ce qui va se passer, les informations utiles vous sont communiquées dans la partie « **Information sur la procédure et sur vos droits** » de cet imprimé.

Vous pouvez aussi obtenir toutes les informations et toute l'aide nécessaire à l'exercice de vos droits en vous adressant à :

Association d'aide aux victimes france victimes 37 (ex-ADAVIP)

10 Place Neuve
TOURS 37000

Tél : 02.47.66.87.33

Adresse mail : francevictimes37@gmail.com

Permanence :

Ou à la permanence gratuite des avocats

5 place JEAN JAURES à TOURS 37000

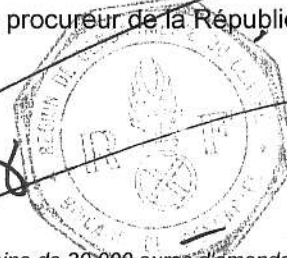
Tél. : 02.47.05.61.64

Permanence : les lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le Vendredi de 9h00 à 12h00

L'enquête effectuée sur l'infraction dont vous avez été victime sera transmise au procureur de la République qui peut donner différentes suites à la procédure.

Cette note est destinée à vous informer sur la teneur et les conditions d'exercice de vos droits dont il vous est donné connaissance au verso.

Pour le procureur de la République



GENDARMERIE NATIONALECompagnie de gendarmerie départementale
LOCHES
COB DESCARTES
BP DESCARTES**ATTESTATION DE DECLARATION D'UNE PLAINTE**Code unité
14370Nmr P. V.
01020Année
2021

Nmr dossier justice

Nmr pièce

N° feuillet

1 / 2*Analyse et références*

Fait

DEGRADATION OU DETERIORATION VOLONTAIRE DU BIEN D'AUTRUI CAUSANT UN DOMMAGE LEGER

NATIF

Qualification

CONTRAVENTION DE CLASSE 5

Du 01/09/2021 à 08:22 au 24/09/2021 à 08:22 Code Postal, Commune LA CELLE ST AVANT 37160 (France)

Adresse de commission du fait le marchaisseau

INSEE 37045

7905

Nature lieu CHAMP

Prévu

ART.R.635-1 AL.1 C.PENAL.

Réprimé

ART.R.635-1 AL.1,AL.2 C.PENAL.

*Saisine du service enquêteur*Affaire **Jean-Claude MERCIER**

Le mercredi 29 septembre 2021 à 16 heures 45 minutes.

Nous soussigné Adjudant François BURY, avons reçu la déclaration suivante :

Vu les articles 10-2 à 10-6 du Code de Procédure Pénale.

IDENTITE DE LA PERSONNE VICTIME

Sexe	Nom	Prénom
M	MERCIER	Jean-Claude
Situation de famille	Epoux	Validité état-civil
Marié(e)		Identité déclarée
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays
25/01/1952	CEAUX EN LOUDUN 86200	France
Adresse	16 Rue des Métiers	INSEE
Commune résidence et Code Postal		France
REZE 44400		44143
N° de téléphone	N° tph portable	Profession
02.40.75.34.54	06.98.99.28.66	RETRAITE
e-m@il		Nationalité
		Française
		Fax

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure. Elle est également informée : - que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement. - que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux. - qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

ÉVALUATION PERSONNALISÉE

Au regard de l'évaluation personnalisée de la victime réalisée par nous, Adjudant François BURY, Officier de Police Judiciaire en résidence à DESCARTES 37160, aucune mesure particulière de protection ne nécessite d'être mise en oeuvre, à ce stade.

La personne entendue est informée qu'à tout moment de l'audition, une nouvelle évaluation et des mesures de protection pourront être décidées, à sa demande ou à notre initiative.

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare en qualité de propriétaire

NATURE, DATE (OU PÉRIODE) ET LIEU DES FAITS

Période du 01/09/2021 à 08 heures 22 au 24/09/2021 à 08 heures 22. Lieu : le marchaisseau à LA CELLE ST AVANT 37160

CONSTATATIONS (RENSEIGNEMENTS UTILES, MANIÈRE D'OPÉRER)

la banderole installée par la victime est dégradée par un moyen inconnu la rendant en partie illisible.

DÉGÂTS ET PRÉJUDICE

dégradations des banderoles

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (AUDITION)

Je me présente ce jour aux locaux de votre unité afin de déposer plainte pour les dégradations qui ont eu lieu sur mon terrain en face de la carrière GSM à LA CELLE SAINT AVANT.

En effet, je me suis rendue sur place le vendredi 24 septembre afin de rendre visite à ma mère qui est en EHPAD. Ma sœur et moi sommes co-proprétaires du terrain en face de la carrière GSM. ----

Je suis contre cette carrière car elle assèche les nappes phréatiques. Il n'y a rien qui me sauve avec la loi. J'ai un étang sur mon terrain et je n'ai pas envie que le niveau baisse. Il y a donc conflit d'intérêt entre les agriculteurs à proximité et la carrière. J'ai demandé au maire de faire une réunion avec les propriétaires des terrains voisins avec la carrière mais ça ne s'est jamais fait. —

J'ai donc posé des banderoles sur mon terrain fin mai ou début juin du côté route. —

Les banderoles étaient détruites à mon retour sur LA CELLE ST AVANT. —

Question : Savez-vous qui peut être à l'origine de ces dégradations ? —

Réponse : Non là pas du tout, je ne cherche pas à savoir qui s'est je veux juste que ça se calme et qu'il y ait une réunion avec le maire. —

Question : Y a-t'il des caméras de vidéo surveillance ? —

Réponse : Non . —

Question : Quand les faits ont-ils eu lieu précisément ? —

Réponse : Entre fin mai et vendredi dernier (le 24 septembre). -----

Suite à ma demande, je reconnais recevoir copie de mon audition conformément aux dispositions de l'article 15-3 du Code de Procédure Pénale.

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPNGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Je déclare la réalité des faits énoncés ci-dessus et avoir pris connaissance de cette information. Je dépose plainte et j'ai reçu un récépissé de dépôt de plainte.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A DESCARTES 37160, le 29 septembre 2021 à 16 heures 55 minutes.

L'article 441-6 et l'article 441-9 du Code Pénal punissent d'un emprisonnement de deux ans et d'une peine de 30.000 euros d'amende, quiconque se sera fait délivrer, ou aura tenté de se faire délivrer, indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit. L'article 441-7 du Code Pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende, le fait de faire usage d'un certificat inexact ou falsifié. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 euros d'amende, si cette infraction est commise en vue de porter atteinte au patrimoine d'autrui.

Signature du déclarant



Signature et cachet de l'unité

